

Première demande (1)

Renouvellement (1)

Reprise à temps complet (1)

**Demande de travail à Temps Partiel (TP) sur autorisation ou demande de reprise à temps complet
Année Scolaire 2021 / 2022**

**Retour à la DEEP (ce.deep@ac-versailles.fr)
Au plus tard le jeudi 11 février 2021, délai de rigueur**

Je soussigné (e)

Exerçant à l'école :

Commune :

en qualité de maître (1)

titulaire d'un contrat définitif

titulaire d'un agrément définitif

assimilé(e) pour ma rémunération au grade de

demande à exercer mes fonctions **à temps partiel sur autorisation** avec une quotité de travail de :.....%
durant l'année scolaire 2021-2022, pour :

Convenances personnelles (sauf TP 80%)
(Joindre un courrier explicatif)

Création ou reprise d'entreprise

En cours d'année en date du
(Après un TP de droit pour élever un enfant de moins de 3 ans – jusqu'à la fin de
l'année scolaire)

demande :

à reprendre mes fonctions à temps plein à la rentrée scolaire 2021-2022

(🔔 Les maîtres titulaires d'un contrat définitif devront participer au mouvement académique de l'emploi)

Fait à, le

Signature de l'intéressé(e)

Avis du Directeur (1) : favorable défavorable (tout avis défavorable doit être motivé de façon détaillée)

Fait à, le

Nom et signature du Directeur

(1) mettre une croix dans la case correspondante